

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 23/06/2023, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Gargenville, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION BORNES DE RECHARGE - APPROBATION DU PROGRAMME DE DEPLOIEMENT 2023 - 2026		
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 23/06/2023	<u>Date d'affichage de la délibération</u> 06/07/2023	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 118

AIT Eddie, ALAVI Laurence, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOUDET Maurice, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUSSEAU Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, BEAUVALLET Yves, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LÉBOUC Michel, LÉCOLE Gilles, LÉFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LONGEAULT François, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, QUIGNARD Martine, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

Absent(s) représenté(s) : 18

AOUN Cédric a donné pouvoir à LEPINTE Fabrice
BEGUIN Gérard a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse
BENHACOUN Ari a donné pouvoir à DAMERGY Sami
BERMANN Clara a donné pouvoir à EL BELLAJ Jamila
BERTRAND Alain a donné pouvoir à POYER Pascal
BORDG Michaël a donné pouvoir à COGNET Raphaël
DAUGE Patrick a donné pouvoir à JOSSEAUME Dominique
GUIDECOQ Christine a donné pouvoir à CALLONNEC Gaël
GUILLAUME Cédric a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien
HONORE Marc a donné pouvoir à DAZELLE François
KHARJA Latifa a donné pouvoir à MONTANGERAND Thierry
LITTIERE Mickaël a donné pouvoir à FONTAINE Franck
MACKOWIAK Ghyslaine a donné pouvoir à BOURE Denis
MARIAGE Joël a donné pouvoir à LE GOFF Séverine
MELSENS Olivier a donné pouvoir à GODARD Carole

NEDJAR Djamel a donné pouvoir à LEBOUC Michel
PELATAN Gaëlle a donné pouvoir à QUIGNARD Martine
REBREYEND Marie-Claude a donné pouvoir à BROSSE Laurent

Absent(s) non représenté(s) : 3

LAIGNEAU Jean-Pierre, MAUREY Daniel, PRIMAS Sophie

Absent(s) non excusé(s) : 2

ANCELOT Serge, OURS-PRISBIL Gérard

131 POUR :

AIT Eddie, ALAVI Laurence, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUSSEAU Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphane, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUIDECOQ Christine, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, BEAUVALLET Yves, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUC Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE :

2 ABSTENTION :

BOUDET Maurice, LEPINTE Fabrice

3 NE PREND PAS PART :

AUJAY Nathalie, VOYER Jean-Michel, WOTIN Maël

EXPOSÉ

L'Etat a fait le choix de l'électrique comme vecteur de la transition énergétique dans le domaine de l'automobile. Si le principal lieu de recharge électrique est le domicile ou le lieu de destination (lieu de travail, commerces, équipements publics...), il est estimé qu'environ 10 % des recharges restent effectuées sur l'espace public.

En complément des bornes privées qui seront installées sur les lieux de destination, découlant notamment des obligations réglementaires, le réseau de bornes de recharge situé sur l'espace public doit ainsi progressivement s'étoffer pour accompagner l'électrification massive du parc de véhicules, qui a débuté (+50 % de sessions de charge sur le réseau de la Communauté urbaine entre janvier 2022 et janvier 2023) et s'intensifiera au cours de la prochaine décennie.

Pour quantifier le volume nécessaire de nouvelles bornes, la loi d'orientation des mobilités prévoit la possibilité facultative, pour les collectivités ou établissements publics, de réaliser un schéma directeur des infrastructures de recharges pour véhicules électriques (SDIRVE) qui fixe notamment le besoin en bornes à installer sur l'espace public.

Dans les Yvelines, le Syndicat d'énergie des Yvelines (SEY) s'est saisi de cette possibilité en élaborant un schéma directeur à l'échelle départementale, en concertation avec les collectivités concernées (y compris la Communauté urbaine). Le SDIRVE préconise un volume à installer dans l'espace public de 134 bornes nouvelles sur le territoire communautaire au cours des quatre prochaines années (2023-2026), sur 417 bornes à l'échelon départemental.

La Communauté urbaine possédant la compétence bornes de recharge électrique depuis sa création, il est proposé qu'elle étende son réseau de bornes de recharge dans les proportions préconisées par le SDIRVE des Yvelines, passant de 73 bornes actuellement à 207 bornes en 2026.

C'est l'objet de la présente délibération, qui vise à approuver un programme de déploiement de bornes de recharge sur la période 2023-2026 selon les priorités suivantes :

- 2023-2024 : Equiper en priorité les communes aux besoins aigus à court terme, principalement situées en agglomération ;
- 2025 : Poursuivre le déploiement en complétant le réseau en agglomération, et en équipant également une partie des communes rurales ;
- 2026 : Atteindre la préconisation du SDIRVE, en densifiant le réseau sur la base des fréquentations constatées et en équipant les communes rurales restant dépourvues de borne publique.

En application de ce programme, chaque commune disposerait en 2026 d'au moins une borne, et le réseau communautaire serait constitué de 207 bornes publiques (dont 169 en agglomération et 38 en zone rurale).

Pour la mise en œuvre de ce programme, la communauté urbaine va se doter d'un marché mixte de fourniture, entretien, maintenance, exploitation, et supervision de bornes de recharge à compter du 1^{er} décembre 2023. Ce marché prendra la suite du marché actuel de SIPP'n'CO, centrale d'achats du SIPP'EREC, auquel la Communauté urbaine a recours depuis le 1^{er} novembre 2022.

Sur le plan financier, le déploiement des nouvelles bornes entraînera une dépense d'investissement estimée à 550 K€ sur 4 exercices, soit 2,20 M€ au total. Des subventions seront sollicitées auprès de la Région Île-de-France et de l'Etat (programme Advenir), lesquelles devraient permettre de couvrir environ 65 % des dépenses soit 1,45 M€. Ces nouvelles bornes entraîneront par ailleurs des dépenses de fonctionnement supplémentaires (entretien, maintenance, exploitation, supervision, électricité), en croissance progressive jusqu'à atteindre environ +700 K€/an à l'achèvement du programme (exercice 2027), d'un montant équivalent aux nouvelles recettes commerciales attendues compte tenu de la progression du parc de véhicules électriques.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le programme de déploiement de bornes de recharge électrique pour la période 2023-2026 ci-joint,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2224-37 et L. 5211-37,

VU le code de l'énergie et notamment ses articles L. 353-5 et suivants,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Bureau communautaire n°BC_2022-06-23_03 du 23 juin 2022, approuvant l'adhésion de la communauté urbaine au bouquet mobilité propre de la centrale d'achats SIPP'n'CO,

VU le schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques élaboré pour le Département des Yvelines par le Syndicat d'énergie des Yvelines, et validé par la Préfecture des Yvelines,

VU l'avis favorable émis par la Commission 3_Aménagement du territoire le 20 juin 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE le programme communautaire ci-annexé de déploiement de bornes de recharge électrique, pour la période 2023-2026.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 06/07/2023

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 06/07/2023

Exécutoire le : 06/07/2023

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification
Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 29 juin 2023

Le Président



ZAMMIT-POPESCU Cécile